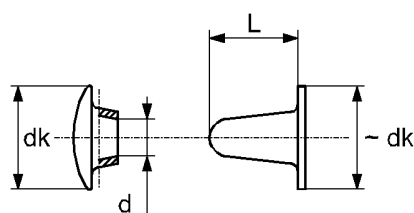


RIVETS TUBULAIRES 2 PIECES

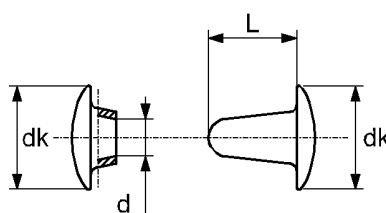
Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

RIVETS SIMPLES



RIVETS DOUBLES



Désignation 40 caractères : RIVET T3-12

Désignation 16 caractères : RV 03-12

Diamètre nominal	2,5	3	3,5	4,5
$d \pm 0,1$	2,4	3,1	3,4	4,5
$dk \pm 0,25$	4,75	10,75	12,75	10,75
1 (+ 0,5 / - 0)	NUMEROS PRIORITAIRES (Rivets simples en laiton - Revêtement Ni 4)			
6	79 03 072 234			
7,5	79 03 072 235			
8		79 03 072 236		
10			79 03 072 238	
11				79 03 072 240
12		79 03 072 237	79 03 072 163	79 03 072 241
15			79 03 072 239	79 03 072 242

1. CONSIGNES D'UTILISATION

Ces pièces sont à employer en carrosserie pour les fixations demandant peu d'effort et une présentation satisfaisante.

Les rivets dont les numéros figurent dans le tableau ci-dessus doivent être adoptés sauf impossibilité technique. Si l'adoption d'une autre matière ou d'un autre revêtement est **indispensable**, s'adresser au correspondant de la Normalisation pour obtenir le numéro de pièce. Les rivets doubles ne doivent être utilisés que lorsqu'une bonne présentation est nécessaire des deux côtés de la rivure.

La tige du rivet doit avoir une longueur supérieure de 4 mm à l'épaisseur totale à serrer. Pour les matières compressibles, cette épaisseur sera la cote résiduelle après compression. La partie écrasée de la tige s'épanouit dans la calotte de la tête. Celle-ci ne doit pas être aplatie.

Diamètre du trou de passage :

d nominal du rivet	2,5	3	3,5	4,5
Ø trou de passage	3,25	4,25	4,25	5,25

2.SPECIFICATIONS

2.1.MATIERE

Ces rivets sont fabriqués en laiton, en acier ou en alliage d'aluminium. Les caractéristiques de la matière sont laissées à l'initiative du fabricant.

2.2.PROTECTION

Les pièces en laiton ou en acier peuvent être revêtues par dépôt électrolytique, laque ou vernis celluloïd toutes teintes. Les rivets nickelés ou chromés doivent satisfaire les clauses prescrites dans la norme B15 4120, ceux livrés zingués la norme B15 4100.

3.FOURNITURE DES RIVETS

Les prescriptions générales concernant la fourniture des rivets sont données par le cahier des charges B20 0110.